

Compte rendu du Conseil Municipal du 02 avril 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 02 avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, en Mairie, sous la présidence de Monsieur Alain LECLERCQ, Maire.

Membres du Conseil : Alain LECLERCQ, Jean-Paul HAULTCOEUR, Danielle DE VRIEZE, Patrick COUSTENOBLE, Véronique KROLL, Eric HOURIEZ, Annie LUNG, Brigitte LECLERCQ, Stéphane ACHTE, Antoine LECLERCQ, Julien MARTEL, Stéphanie LESCROART, Marie-Line BRIEF, Isabelle DISSAUX, Jérôme BOURGY, Anita WARHEM, Isabelle GYLBERT, Vanessa HAUDIQUET, Cédric LERNON.

Présent : Alain LECLERCQ, Jean-Paul HAULTCOEUR, Danielle DE VRIEZE, Patrick COUSTENOBLE, Véronique KROLL, Eric HOURIEZ, Annie LUNG, Brigitte LECLERCQ, Stéphane ACHTE, Antoine LECLERCQ, Julien MARTEL (arrivé à 19h00), Stéphanie LESCROART, Isabelle DISSAUX, Anita WARHEM, Isabelle GYLBERT.

Absent excusé : Marie-Line BRIEF (donnant pouvoir à Véronique KROLL) ; Cédric LERNON, Jérôme BOURGY (donnant pouvoir à Antoine LECLERCQ), Vanessa HAUDIQUET.

Secrétaire de séance : Stéphane ACHTE

1) Approbation du compte rendu du 12 février 2025

Monsieur Martel Julien, n'a pas pu participer au vote il est arrivé à 19h et n'a pas pu participer au vote du point n°1.

Après avoir fait le point sur le Conseil Municipal du 12 février 2025 à l'aide du compte rendu.

Après en avoir délibéré,

Vote / remarques : Le Conseil Municipal **approuve à l'unanimité.**

2) Délibération 2025-08 : Approbation du compte de gestion 2024

Monsieur le Maire donne la parole à Madame DE VRIEZE, élue aux finances. Au préalable, elle rappelle la différence entre un compte de gestion, un compte administratif et un budget primitif. Elle rappelle également le passage à la classification comptable M 57 et l'objectif de l'Etat de passer en 2027 au CFU (compte financier unique).

Le compte de gestion retrace les opérations comptables de l'exercice écoulé, il est établi par le SGC d'Armentières.

L'extrait joint à la convocation reprend les résultats budgétaires de l'exercice dans les grandes masses (prévisions et réalisations par section et résultat d'exécution à la clôture de l'exercice 2024).

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal **approuve à l'unanimité.**

3) Délibération 2025-09 : Approbation du compte administratif 2024

Madame De VRIEZE poursuit avec le Compte administratif avec l'aide d'un power point et de documents annexes donnés au préalable au Conseil municipal.

Le compte administratif reflète également les opérations comptables de l'exercice écoulé, à la différence qu'il est établi par Monsieur le Maire. Il concorde bien entendu avec le compte de gestion, en tous points. L'élue aux finances fait le point sur les factures et les recettes qui n'ont pas fait l'objet d'une écriture comptable sur 2024 et restent donc à réaliser. Elle explique également chaque augmentation ou diminution des dépenses en comparant avec l'année 2023.

En voici un résumé :

Compte Administratif 2024	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés	0,00	569 725,89	374325,23		374325,23	569 725,89
Opérations de l'exercice	1 064 651,75	1 514 403,97	656 581,53	1 069 232,08	1 721 233,28	2 583 636,05
TOTAUX	1 064 651,75	2 084 129,86	1 030 906,76	1 069 232,08	2 095 558,51	3 153 361,94
Résultats de clôture		1 019 478,11		38 325,32		1 057 803,43
Restes à réaliser	0,00	0,00	109 957,70	280 448,00	109 957,70	280 448,00
RESULTAT						1 228 293,73

L'épargne en 2024 est de 449 752 €.

Suite à la demande d'Antoine LECLERCQ, Madame DE VRIEZE fait le point sur le reste à percevoir des subventions. Monsieur le Maire quitte la réunion le temps du compte administratif à 19h20.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal **approuve à l'unanimité.**

4) Délibération 2025-10 : Affectation du résultat 2024

L'élue aux finances informe que La section d'investissement est excédentaire à la clôture de l'exercice. Il est proposé de reporter l'intégralité du résultat de fonctionnement 2024 et l'affecter (1 019 478.11 €) en section de fonctionnement en 2025.

Résultat de fonctionnement de l'exercice 2024	449 752,22
Résultats de fonctionnement antérieurs reportés	569 725,89
Résultat à affecter	1 019 478,11
Solde d'exécution d'investissement 2024	38 325,32
Solde des restes à réaliser d'investissement 2024	170 490,30
Besoin (-) ou capacité (+) de financement de la section d'investissement	208 815,62
Décision d'affectation	

Affectation en section d'investissement	R 1068	
Report en section de fonctionnement en 2025	R 002	1 019 478,11

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal **approuve à l'unanimité**

5) Délibération 2025-11 : Approbation du budget primitif 2025

Il a été envoyé par mail un document excel qui a aidé à la préparation du budget primitif 2025.

Madame DE VRIEZE, élue aux finances prend la parole afin d'expliquer le BP 2025 : Elle rappelle que le budget primitif est un document prévisionnel et une autorisation des recettes et dépenses. Madame De VRIEZE procède à l'explication des choix budgétaires pour chaque section et chapitre notamment lorsqu'il y a une prévision de dépenses ou de recette supérieures à 2024. Le BP 2025 en section fonctionnement s'équilibre en recettes et dépenses à 2 517 848 € et en section d'investissement à 1 699 548 €.

Rappel du CM avril 2024

Le Maire peut dorénavant, si le Conseil Municipal l'autorise, procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans les conditions et limites suivantes :

- l'autorisation est donnée lors du vote du budget (à renouveler chaque année)
- les virements ne sont pas possibles pour les dépenses de personnel (une décision budgétaire modificative reste nécessaire dans ce cas)
- les virements de crédits ne peuvent se faire au détriment des dépenses obligatoires sur un chapitre. Parmi les dépenses obligatoires, on peut citer l'entretien des mairies ou hôtels de ville, les indemnités de fonction, l'entretien des cimetières, le remboursement de la dette en capital et les intérêts le cas échéant,...
- le plafond maximum est de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section. Le Conseil Municipal peut fixer un taux moins important, le taux peut être différent selon les sections
- dans tous les cas, les décisions budgétaires modificatives restent possibles, les virements de crédits sont un dispositif pour les cas urgents et imprévus.

Proposition : autoriser le Maire à opérer des virements de crédit de chapitre à chapitre dans les limites de 7,5 % des dépenses réelles et dans chaque section.

Il est listé les différents projets d'investissements pour 2025.

Monsieur ACHTE remarque qu'il y a une augmentation de 4000€ dans les recettes du compte 70388 par rapport à ce qui a été évoqué lors de la commission aux finances. Il a été ajouté la redevance RODP.

Monsieur Haultcoeur prend la parole pour informer le Conseil Municipal des avancées du projet de la signalétique. Il rappelle également que l'Office de Tourisme a été dissout au 01 avril 2025 et qu'il faudra se renseigner pour le reversement de la taxe séjour.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal **approuve à l'unanimité**

6) Délibération 2025-12 : Taux de taxes locales 2025

Compte tenu des besoins de la commune et de la progression des bases, Monsieur le Maire propose de reconduire les taux à l'identique : 35,97 % pour le foncier bâti, 43,12 % pour le foncier non bâti et 17,73 % pour la taxe d'habitation (résidences secondaires).

taxes directes locales	bases d'imposition prévisionnelles 2024	taux votés 2024	produit attendu des ressources à taux votés 2024
taxe foncière sur les propriétés bâties	1 412 000 €	35,97%	507 896 €
taxe foncière sur les propriétés non bâties	79 200 €	43,12%	34 151 €
taxe d'habitation	43 900 €	17,73%	7 783 €
total			549 830 €

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal **approuve à l'unanimité.**

7) Délibération 2025-13 : Subvention

Une commission aux associations a été organisée par Véronique KROLL. Suite à cette réunion il est proposé de verser une subvention pour chaque association comme indiqué sur ce tableau :

Cercle Historique	800 €
Raquette Aubersoise	1 700 €
Club des Aînés	1 000 €
ASLA	1 200 €
Comité de Jumelage	1 000 €
Amuse-toi !	1 200 €
Guidon Aubersois	750 €
Médiathèque d'Aubers	7406 €
Weppes Natation	300 €
L'Alloeu Terre de Batailles	100 €
Foulée des Weppes	1 500,00 €
Cercle historique d'Aubers	800 €
ESCIAL Foot	1200 €

L'association Aubers'Fest a fait une demande de 4000€. Au vu de la somme demandée, le Conseil Municipal demande à la commission des associations de se réunir et d'analyser la demande.

Une association non aubersoise « petite faune sauvage de l'environnement de Lille » a fait la demande de 86 €. Le Conseil Municipal demande plus d'information au sujet de l'association.

Antoine LECLERCQ précise que toutes les communes participent financièrement à l'évènement pour les foulées des Weppes.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal **approuve à l'unanimité**

8) Délibération 2025-14 : Convention Télécommande

Monsieur le Maire informe que la quasi-totalité des feux tricolores du territoire de la Métropole Européenne de Lille est équipée de modules sonores informant les personnes aveugles ou malvoyantes de la couleur du feu, grâce à l'activation d'une télécommande. Le message « rouge piéton » s'enclenche au feu rouge, ou une ritournelle « ding dong » quand le feu piéton est vert. La Mel dispose de télécommandes pour déclencher ces feux et sont distribuées gratuitement aux métropolitains aveugles ou malvoyants, par l'intermédiaire des communes depuis la délibération n°07 C 0552 du 12 octobre 2007. Avec l'évolution du territoire depuis cette date, la Mel décide de remettre à niveau les informations pour l'ensemble des communes ; il est ainsi nécessaire de signer une convention qui :

(Points principaux)

- Précise les conditions de mise à disposition des télécommandes aux personnes concernées
- Stipule que c'est la Mel qui procédera à l'acquisition des télécommandes et que c'est à la commune de s'approvisionner en matériels auprès des services aménagement et Direction Espace Public et voirie
- Engage la commune à remettre gratuitement les télécommandes aux personnes concernées avec présentation d'une carte identité, d'un justificatif de domicile et de la carte mobilité inclusive ou une carte d'invalidité avec mention cécité ou canne blanche.

Le Conseil Municipal

Après en avoir délibéré,

- Vote : Le Conseil Municipal **approuve à l'unanimité la signature de cette convention.**

9) Délibération 2025-15 : PLU3.1

Monsieur le Maire rappelle que le 28 juin 2024, le Conseil de la MEL a décidé d'engager les 2 procédures de remaniement de son PLU3 suivantes :

- Modification du PLU portant sur les 95 communes de la MEL (PLU3.1)
- Traduction au PLU des enjeux urbains liés au déploiement de la future ligne de tramway du pôle métropolitain Roubaix-Tourcoing (PLU3.1-TRT)

Vous pouvez prendre connaissance du projet de modification du PLU3 : ⁵

https://diffuweb.lillemetropole.fr/PLU3/PLU3.1/projet_modification_PLU3.html

Monsieur le Maire rappelle les points qui ont été délibérés en juin et d'octobre 2024 concernant le PLU13. Parmi les points cités seule une demande de modification a été retenue par la MEL.

Le Conseil Municipal souhaite que les autres points qui ont été rejetés par la MEL soient ajoutés sur la délibération.

Le Conseil Municipal **approuve à l'unanimité**

10) Délibération 2025-16 : Certificat adhésion assurance du personnel

Monsieur le Maire évoque que chaque année nous prévoyons et payons une « assurance du personnel ». Cette assurance permet à la commune le remboursement, sous conditions, des salaires versés aux agents absents ou lors du décès d'un agent. Afin de faciliter les échanges entre l'assurance (CNP ASSURANCES), le Centre de gestion prévoit d'être l'intermédiaire et le principal interlocuteur. Depuis 2024 Aubers adhère à ce service du CDG. Il convient de le renouveler en 2025 jusqu'en 2028.

Le Conseil Municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire de signer le contrat et le certificat d'Adhésion.

Après en avoir délibéré,

- **Commentaire :**
- **Vote :** Le Conseil Municipal **approuve à l'unanimité.**

11) Délibération 2025-17 : Avenant Lecture publique

Une convention de partenariat pour le fonctionnement d'un réseau intercommunal mixte de lecture publique a été signée en juin 2023. A la demande de la Mairie de Radinghem en Weppes, référente de ce réseau, un avenant au contrat est proposé dont le point essentiel est l'adhésion au logiciel utilisé par la médiathèque : Orphée.

Il vous a été transmis un exemple de cet avenant.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal **approuve à l'unanimité**

12) Délibération 2025-18 : Création du Poste

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que le poste de secrétaire de Mairie est aujourd'hui revalorisé au sein des collectivités de moins de 2000 habitants. Il est requalifié de Secrétaire générale de Mairie.

Par ailleurs, à compter du 1er janvier 2028, les secrétaires généraux de Mairie devront relever d'un cadre d'emploi de

catégorie de B dans les communes de moins de 2 000 habitants. Aujourd'hui la délibération n°2022-41 prévoit que le le poste de Secrétaire de Mairie est ouvert pour un cadre de catégorie C. Le poste étant vacant il est proposé de supprimer 1 poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe (catégorie C) pour créer un poste de catégorie B grade rédacteur.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal **approuve à l'unanimité**

13) Délibération 2025-19 : Adoption d'une subvention à la Micro-crèche Pirouette cacahuète

Monsieur le Maire rappelle le vote du 21 février 2024 et l'attribution d'une subvention de 9000 € (soit 5 lits à hauteur de 1800€ chacun). La crèche bénéficie de cette subvention depuis son ouverture en 2013. Il a été décidé de revoir cette participation municipale en diminuant le nombre de 1 lit chaque année.

Après avoir fait l'énumération des enfants aubersois inscrit à la micro-crèche en 2024 (liste donnée par Mme Segard) Monsieur le Maire propose une subvention de 7200 € (soit 4 lits à hauteur de 1800 € chacun).

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal **approuve à l'unanimité**

14) Délibération 2025-20 : Demande de Fonds de concours pour équipement sportif

Monsieur le Maire indique que la commune peut solliciter l'accompagnement financier de la Métropole Européenne de Lille pour les travaux à la salle polyvalente, dans le cadre du fonds de concours d'équipement sportif.

Montant des travaux estimés : 81 420.48 € TTC

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal **approuve à l'unanimité**

Question divers

- Monsieur le Maire fait le retour de l'enquête publique sur le Ferme du Roselier. Il y a une forte demande pour des résidences seniors et un parc pour l'espace vert. Il est évoqué la question du stationnement.
- Monsieur le Maire informe que des groupes de travail seront créés pour le projet du stationnement autour de l'église ainsi que pour la ferme du Roselier.

Levée de séance 20h45

Le Maire

Secrétaire de séance